

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DGRI 48 Subvention (14.000 euros) à l'association Sourires d'enfants dans le cadre de l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle des enfants et des femmes au Laos.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Sourires d'enfants ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 14.000 euros est attribuée, au titre de l'exercice 2018, à l'association Sourires d'enfants dont le siège social est 150 avenue Jean Jaurès 38320 EYBENS (n° simpa 186432; dossier n° 2018_06760).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2018 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO